

sur son cou le froid du couperet.

Le misérable ne respira un peu que lorsque son défenseur prit enfin la parole.

Celui-ci avec un talent incontestable, s'attacha à démontrer l'absurdité des crimes reprochés à son client—crimes que leur monstruosité même rendait plus invraisemblable encore.

Pour condamner un coupable à mort, il fallait des preuves matérielles, et ces preuves n'existaient pas.

Une indécision se lisait sur le visage des jurés.

Dans la foule, maintenant, des doutes naissaient...

L'avocat demandait carrément l'acquiescement.

Beauchêne n'y tint plus.

— Vous voulez des preuves matérielles ? s'écria-t-il... Je vais vous en fournir !...

L'exclamation de Beauchêne avait produit dans l'assistance un tumulte indescriptible. L'accusé s'était dressé livide, hagard, les yeux suant l'épouvante et la rage impuissante.

— Je demande à monsieur le président de vouloir bien, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, permettre que l'on entende un nouveau témoin...

— Témoin Beauchêne, dit le président, nous sommes prêts à entendre la nouvelle déposition.

Le maître d'armes fit un signe.

Un homme s'avança, pâle, tressaillant... les cheveux dressés, avec le costume d'un ouvrier endimanché.

— Comment vous nommez-vous ? demanda le magistrat.

— Léon Sabouveau...

— Que faites-vous ?

— Je suis fossoyeur.

Le silence, dans la salle, était maintenant effrayant... On eût entendu une mouche voler, selon l'expression consacrée.

— Qu'avez-vous à dire ? reprit le président.

— Voilà, bégaya le terrassier, c'est moi qui ai ouvert le cercueil de Julien de Kermor.

— On a déjà entendu quelqu'un à ce sujet, fit observer le président.

— Les autres ont présidé à la seconde exhumation... C'est moi qui ai fait la première... quand le corps a été transporté dans le caveau... Il s'agit d'une trouvaille que j'ai faite.

— Pourquoi n'avez-vous pas parlé plus tôt ?

— Parce que ça me coûtait à dire, vu qu'il faut dévoiler une faute que j'ai commise... Alors, il avait été convenu entre M. Beauchêne et moi que si on n'avait pas besoin absolument... mais puisqu'il paraît qu'il le faut...

Le magistrat se tourna vers le fossoyeur.

— De quelle nature était à votre trouvaille ?

— Il s'agissait d'un médaillon en or qui était attaché au cou du cadavre par une petite chaînette également en or.

— Qu'avez-vous fait de ce médaillon ?

— Le voici, monsieur le président, tel qu'il était lorsque je l'ai découvert.

— Pourquoi l'avez-vous gardé ?

Des sanglots vinrent à la gorge de l'homme.

— Voilà ma faute, monsieur le président, ma petite fille était très malade, alors pour lui faire plaisir...

Le président examina le bijou que le fossoyeur lui avait passé.

Il l'ouvrit.

Un petit billet en tomba.

— Ce papier était dans le médaillon ?

— Oui, monsieur le président.

A peine y eut-il jeté les yeux qu'il sursauta sur son siège... en proie à la plus vive émotion.

Tous les regards étaient fixés sur lui, et un frisson courut dans l'assistance à l'aspect de sa pâleur.

Le président, tout troublé, regarda fixement l'accusé.

— C'est votre condamnation que je viens de lire, écrite de la main même de votre frère.

Le comte, les cheveux hérissés, les dents claquant de terreur, s'était précipité machinalement en avant.

— Mon frère ? bégaya-t-il.

Et au milieu d'une anxiété tragique, le magistrat laissa tomber d'une voix lente ces paroles qui arrachèrent à l'assistance des cris d'horreur et d'effroi :

— " Je meurs empoisonné par mon frère Jean de Kermor qui m'a volé mon enfant aux Tuileries. Je laisse à la justice le soin de nous venger. "

On juge de l'effet produit par cette accusation d'outre-tombe.

Tou. était inutile maintenant... la cause était entendue.

Sur un signe du président, le Jury se leva et passa solennellement dans la salle des délibérations.

Pendant les dix minutes que la salle resta vide, c'est à peine si les conversations montèrent, tellement l'émotion avait pris tout le monde à la gorge.

Le comte, se sentant définitivement perdu cette fois, n'était plus qu'une masse inerte... Des gendarmes avaient été obligés de le porter hors de la salle ou plutôt de le traîner, comme une guenille humaine.

Au bout de quelques minutes, qui avaient paru longues comme des heures, tant l'anxiété de chacun était vive, la Cour rentra, puis le Jury, puis le condamné, par une autre porte.

Le chef des jurés, très pâle, très ému, fit connaître le résultat de la délibération...

A l'unanimité, l'accusé était reconnu coupable... A l'unanimité, les circonstances atténuantes lui étaient refusées.

C'était la peine de mort.

Jean de Kermor poussa un cri rauque et s'affaissa entre les bras des gendarmes, qui s'empressèrent de l'emporter, pendant que la salle s'évacuait lentement au milieu des conversations et des murmures.

ÉPILOGUE

Henri Beauchêne, devenu le comte André de Kermor, rentré en possession de tous ses biens, est allé habiter le château où avaient vécu son père et sa mère, où il était né ; il a emmené avec lui tous ceux qui l'ont aidé et qui forment sa famille d'adoption.

De grandes fêtes ont eu lieu à l'occasion du mariage du nouveau châtelain avec la fille de Beauchêne... Toute la contrée a participé aux largesses qui ont été distribuées à cette occasion.

Les nouveaux époux sont adorés, non moins que le Roi des Braves et sa femme. Tous vivent heureux et tranquilles, sans ambition.

